

**Direction : Direction des Ressources Humaines**

**Personnel**

**REF : DRH2006003**

**OBJET : Personnel communal : fixation du tableau des effectifs des différentes filières arrêté au 1er Novembre 2005.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n°2005 -1344 du 28 Octobre 2005 portant modifications du décret n°87-1107 du 30 Décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2005-1345 du 28 Octobre 2005 portant modification du décret n°87-1108 du 30 Décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2005-1346 du 28 Octobre 2005 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu les différentes délibérations du conseil municipal créant et modifiant le tableau des effectifs des différentes filières :

-Administrative

-Technique

-Médico-sociale

-Sportive

-Culturelle

-Police Municipale

-Animation

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Considérant la nécessité de réaménager ledit tableau en application des décrets susvisés,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : A compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2005, le tableau des effectifs de la Ville d'Aubervilliers est modifié conformément aux indications annexées à la présente délibération.

le Maire